

COMpte Rendu du Conseil Municipal
JEUDI 29 AVRIL 2021 A 20 H 00 - SALLE SOCIO CULTURELLE

L'an deux mille vingt et un, le 29 avril 2021 à 20h00 les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis à la salle socio-culturelle de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le maire Aurelie Texeira.

Étaient présents : Ardoin Aurore, Baudoux Bruno, Brohan Marie-Line, Chazeau Jean-Luc, Darves Aline, Fayolle-Lussac Lucie, Guinant Valerie, Icart Hervé, Lacoume Bernard, Lemouneau André, Legrand Sandra, Lescarret Amandine, Llorca Loïc, Nacimiento Loïc, Peyre Celine, Poujeau Marie-Claire, Reyssie Gaëlle, Williot Michael et Texeira Aurélie.

Étaient excusés : Loubaney Christophe ayant donné pouvoir à Williot Michael, Mengue Danielle ayant donné pouvoir à Lemouneau André, Morel Pascal ayant donné pouvoir à Texeira Aurélie, Pradeau Joël ayant donné pouvoir à Llorca Loïc.

Secrétaire de séance : Lemouneau André

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 30/04/2021

André Lemouneau, Loïc Llorca, Céline Peyre et Marie-Claire Poujeau font part de leur mécontentement vis-à-vis du déroulement du conseil municipal du 14/04/2021.

<u>ADOPTE</u>				
<i>Votants : 23</i>	<i>Abstentions : 6</i>	<i>Exprimés : 23</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Contre : 3</i>

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ÉLECTION D'UN ADJOINT ET UNE MODIFICATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS.

Il est organisé un vote à bulletin secret. Mme Aline Darves obtient 14 voix et Mme Amandine Lescarret 9 voix. Mme Aline Darves est élue au poste de sixième adjoint.

Il est proposé qu'une indemnité soit versée à tous les élus. André Lemouneau et Marie Claire Poujeau font part de leur désir de ne pas la percevoir. Mme le maire explique que les opposants représentant plus de 40% des électeurs doivent être indemnisés au même titre que les autres élus. Elle précise que ces indemnités seront obligatoirement versées et que chacun sera libre de la reverser à l'organisme de son choix.

<u>ADOPTE</u>				
<i>Votants : 23</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 23</i>	<i>Pour : 23</i>	<i>Contre : 0</i>

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Ce dispositif permet à des adolescents et jeunes adultes habitant Listrac d'effectuer des petits travaux sur la commune durant les congés scolaires. Ils recevront une indemnité de 15 euros par jour financée en partie par la C.A.F.

<u>ADOPTE</u>				
<i>Votants : 23</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 23</i>	<i>Pour : 23</i>	<i>Contre : 0</i>

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE DISPOSITIF SERVICE CIVIQUE

Il s'agit de l'engagement volontaire d'un jeune de 16 à 25 ans à réaliser une mission d'intérêt général au sein de la commune de Listrac après avoir reçu l'agrément de l'agence du service civique.

<u>ADOPTE</u>				
<i>Votants : 23</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 23</i>	<i>Pour : 23</i>	<i>Contre : 0</i>

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE

Mme le maire précise que le taux de fiscalité communal reste inchangé et que le total part départementale et part communale s'élève à 33,36% pour le foncier bâti et 42,91 pour le foncier non bâti

<u>ADOPTE</u>				
<i>Votants : 23</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 23</i>	<i>Pour : 23</i>	<i>Contre : 0</i>

Avant la clôture du conseil et à sa demande Mme le maire donne la parole à Mme Céline Peyre. Celle-ci présente sa démission du conseil municipal et lit sa lettre qu'elle remet ensuite à Mme le maire

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire
Aurélie TEIXEIRA